



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

I- CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique, présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Monsieur le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune de Mary-sur-Marne qui a été présentée au Conseil Municipal au cours de sa séance du 20 février 2026.

Elle est disponible sur le site internet de la commune www.mary-sur-marne.fr

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

A la clôture de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 243 114,16 euros se décomposant comme suit :

Investissement : - 105 820,26 euros

Fonctionnement : 348 934,42 euros

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

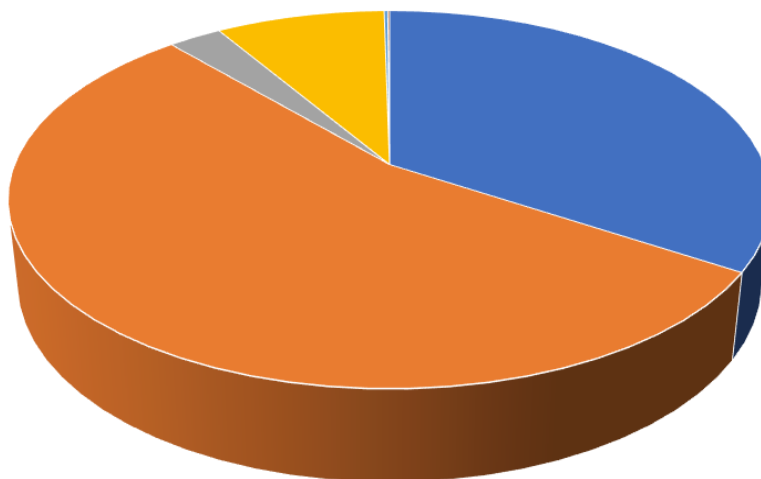
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

a- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 810 446,05 euros.

DÉPENSES			
CHAPITRES	LIBELLÉS	BP 2025	REALISÉS
011	Charges à caractère général	379 806,25	275 199,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	511 425,45	441 736,96
014	Atténuation de produits	22 907,00	21 903,00
65	Autres charges de gestion courante	72 323,15	69 372,82
67	Charges spécifiques	1 465,36	1 465,36
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	32,15	32,15
023	Virement à la section d'investissement	125 417,98	
042	Opérations d'ordre intérieur de la section	736,00	736,00
TOTAL DES DÉPENSES		1 114 113,34	810 446,05

Dépenses de fonctionnement 2025



- 11 Charges à caractère général
- 12 Charges de personnel et frais assimilés
- 14 Atténuation de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 67 Charges spécifiques
- 68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)
- 23 Virement à la section d'investissement
- 42 Opérations d'ordre intérieur de la section

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres pour l'école, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 014 : Il s'agit du versement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Chapitre 65 : Il retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et les formations ; les subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale ; les contributions au Syndicat Départementale des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et au Syndicat Intercommunal de Crouy – Lizy (SICL) et d'autres frais (arrondis des cotisations PASRAU, prélèvements obligatoires des impôts sur les revenus, remboursement régie, participation sur la carte Imagin'R).

Chapitre 67 : Ce compte enregistre l'annulation des titres de recettes émis, au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur, en fonctionnement.

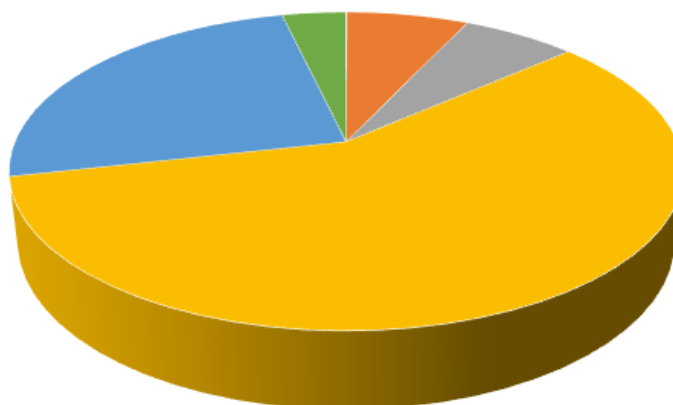
Chapitre 68 : Il s'agit de dépréciations de créances contractées par des usagers en raison de la difficulté de la Trésorerie à les faire recouvrer. La collectivité peut faire le choix de constater sa dépréciation ce qui permet à la collectivité de constater la perte de valeur de la créance tout en la prémunissant des risques d'irrecouvrabilité avérée.

b- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 935 885,11 euros.

RECETTES			
CHAPITRES	LIBELLÉS	BP 2025	REALISÉS
013	Atténuations de charges	358,00	358,00
70	Ventes diverses	62 600,00	65 387,80
73	Impôts et taxes	52 837,00	61 265,17
731	Fiscalité locale	540 660,00	542 268,00
74	Dotations et participations	215 160,88	232 234,41
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00	34 246,32
76	Produits financiers	2,10	1,89
78	Reprises amortissement, dépréciations et provisions (semi-budgétaire)	0,00	123,52
	TOTAL DES RECETTES	890 617,98	935 885,11
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	223 495,36	
	TOTAL DES RECETTES	1 114 113,34	935 885,11

Recettes de fonctionnement 2025



- 13 Atténuations de charges
- 70 Ventes diverses
- 73 Impôts et taxes
- 731 Fiscalité locale
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 78 Reprises amortissement, dépréciations et provisions (semi-budgétaire)

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (la cantine, photocopies) et droits de stationnement et de location sur la voie publique (GRDF et ENEDIS).

Chapitre 73 : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'état à la suite de la suppression d'un impôt.

Chapitre 731 : Il s'agit des recettes de fiscalité des particuliers perçues par le service des impôts et reversées à la collectivité.

Ce chapitre représente 57,94% des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux, la participation d'autres groupements telle que le SDESM et une participation du Département de la taxe professionnelle.

Chapitre 75 : Ce chapitre concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers, location du foyer polyvalent).

Chapitre 78 : Il s'agit de dépréciations de créances dues à la collectivité par une tierce personne en raison de la difficulté de la Trésorerie à les faire recouvrer.

Résultat cumulé Section Fonctionnement : (935 885,11 + 223 495,36) – 810 446,05 = 348 934,42 euros

III- SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

a- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 90 613,07 euros et 58 367,45 euros en restes à réaliser.

DÉPENSES			
CHAPITRES	LIBELLÉS	BP 2025	REALISÉS
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	2 706,98
21	Immobilisations corporelles	156 100,82	87 906,09
002	Solde d'exécution négatif reporté	153 879,55	
	TOTAL DES DÉPENSES	316 980,37	90 613,07
21	Restes à réaliser		58 367,45
	TOTAL DES DÉPENSES	316 980,37	148 980,52

Les restes à réaliser s'expliquent par l'engagement de travaux ou d'achats sur l'exercice 2025 et dont les factures arriveront en 2026 (vidéoprotection, barrières de voirie, porte école et fenêtre mairie). Ces dépenses engagées sur 2025 seront reportées sur 2026 dans le budget primitif 2026.

Les dépenses en investissement réalisées :

Chapitre 20 : Logiciel métier WeMagnus chez Berger Levrault.

Chapitre 21 : Barrières de voirie, remorque et rampes, WC, éclairage public LED, panneaux de signalisation, portique armoire fibre, tondeuse, vidéoprotection, camion (fin LOA), armoires éclairage public, pompe tonne à eau, installation climatisation salle vidéoprotection, alarme école, porte école, fenêtre mairie, pieds de Fargesia école.

b- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

DÉPENSES			
CHAPITRES	LIBELLÉS	BP 2025	REALISÉS
10	Dotations	187 186,79	179 121,66
13	Subvention d'investissement	3 639,60	17 182,15
021	Virement de la section de fonctionnement	125 417,98	
040	Opérations ordre transfert entre sections	736,00	736,00
	TOTAL DES RECETTES	316 980,37	197 039,81

Les recettes en investissement réalisées :

Chapitre 10 : Fonds de Compensation pour le TVA (FCTVA), taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat.

Chapitre 13 : Subvention du SDESM pour le remplacement des luminaires par des LED et remplacement des armoires éclairage public (mise aux normes).

A noter que la commune n'a pas mobilisé d'emprunt nouveau au cours de l'exercice 2025.

Résultat cumulé Section Investissement : (197 039,81 – 153 879,55) – 148 980,52 = - 105 820,26 euros
